

Deuxième avis médical de WorldCare



Service en ligne de consultation d'experts, en temps opportun, en cas de maladie grave



WorldCare : Chef de ligne mondial en matière de services médicaux et de solutions en ligne

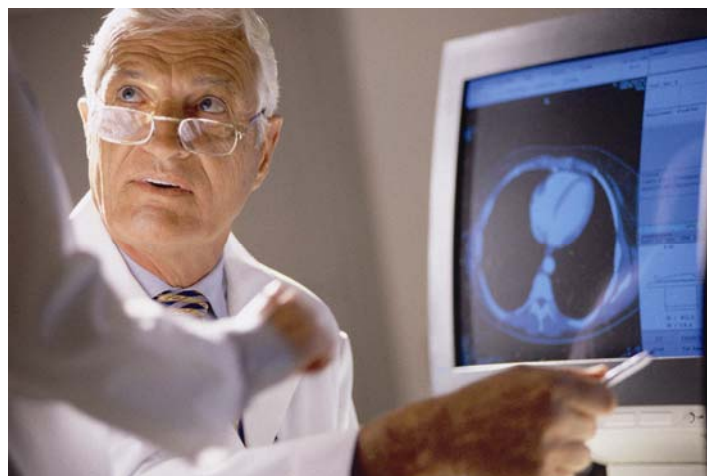
WorldCare^{MC} s'est donné pour mission d'améliorer la santé de tous en créant un réseau mondial qui donne accès à des services médicaux de qualité, rapidement et à un coût abordable. Pionnière et leader mondial des solutions et services médicaux en ligne, WorldCare s'est associée à l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, pour offrir un service électronique hautement spécialisé et personnalisé d'accès à un deuxième avis médical délivré, par les meilleurs centres médicaux en Amérique du Nord, aux médecins traitants des participants des régimes et des personnes à leur charge admissibles. WorldCare a donné plus de 17 000 deuxièmes avis médicaux à des patients dans le monde entier.

Le consortium WorldCare : les meilleurs hôpitaux en Amérique

Le consortium WorldCare regroupe quelques-uns des meilleurs établissements de médecine universitaire : le Children's Hospital Boston à Boston, Duke University Medical Center à Durham en Caroline du Nord, Mayo Clinic de Jacksonville en Floride, Partners HealthCare System, Inc. de Boston (dont font partie le Massachusetts General Hospital, le Brigham and Women's Hospital, et Dana-Farber/Partners CancerCare), et UCLA Healthcare à Los Angeles. Le consortium WorldCare regroupe plus de 17 000 médecins, spécialistes et sous-spécialistes et plus de 2,1 milliards de dollars en fonds annuels de recherche biomédicale, ce qui représente une expertise médicale inégalée dans le marché mondial.

Pourquoi demander un deuxième avis médical ?

À mesure que la pratique de la médecine devient de plus en plus spécialisée, il peut être difficile pour un médecin de se tenir au courant de tous les derniers développements concernant le diagnostic et le traitement de maladies graves et complexes. Les grands établissements de médecine universitaire, comme ceux qui font partie du consortium WorldCare, ont souvent recours à une démarche multidisciplinaire dans le cas des maladies complexes. Cette multidisciplinarité permet aux personnes qui travaillent dans une spécialité ou une sous-spécialité médicale de collaborer afin de mettre au point le plan de traitement le plus complet et le plus efficace. Le service WorldCare permet au patient et à son médecin traitant de faire confirmer ou modifier le diagnostic original et le traitement recommandé et d'obtenir des suggestions sur des traitements ou des thérapies différents, sur la base des travaux de recherche de pointe des experts des établissements du réseau.



Les avantages d'un deuxième avis médical

Tranquillité d'esprit : Des experts des meilleurs hôpitaux émettent des avis portant spécifiquement sur les problèmes soumis.

Facilité d'accès : Le deuxième avis est livré sans que vous ayez à prendre rendez-vous ni à vous déplacer.

Interactions avec les médecins : Votre médecin et le médecin-conseil de WorldCare discutent de votre cas par audioconférence.

Consolidation de la relation entre vous et votre médecin : Vous pouvez continuer de collaborer avec votre médecin, avec qui vous vous sentez à l'aise, pour arriver au bon diagnostic et au meilleur traitement.

Soins de meilleure qualité : Toutes les chances sont mises de votre côté pour assurer le succès le plus rapide possible du traitement choisi.

Une étude actuarielle indépendante portant sur 200 cas a démontré qu'une consultation en ligne de WorldCare a entraîné un changement du diagnostic dans 15 % des cas et un changement du plan de traitement dans 71 % des cas.

Nos partenariats avec les meilleurs hôpitaux américains signifient que vous pouvez avoir confiance dans les soins que vous recevez.



1. PROBLÈMES MÉDICAUX COUVERTS

Les participants des régimes de l'Équitable et les personnes à leur charge admissibles peuvent demander un deuxième avis médical au sujet des 29 maladies suivantes :

PROBLÈMES MÉDICAUX	
(1) Sida	(18) Paralyse
(2) Maladie d'Alzheimer	(19) Maladie de Parkinson
(3) Amputation	(20) Insuffisance rénale partielle ou complète
(4) Tumeur bénigne au cerveau	(21) Polyarthrite rhumatoïde
(5) Cancer	(22) AVC
(6) Maladies cardiovasculaires	(23) Cécité soudaine attribuable à la maladie
(7) Douleur chronique du bassin	(24) Thrombophlébite et embolie
(8) Coma	
(9) Surdit�	SANTÉ MENTALE
(10) Emphys�me	(25) Troubles anxieux
(11) Remplacement de la hanche et du genou	(26) Hyperactivité avec déficit de l'attention
(12) Perte de la parole	(27) Dépression/Trouble bipolaire
(13) Brûlures graves	(28) Trouble obsessionnel-compulsif
(14) Greffes des principaux organes	
(15) Traumatisme important	ET
(16) Scl�rose en plaques	(29) N'importe quelle maladie qui met la vie en danger
(17) Maladies neurod�g�n�ratives	

2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le service Deuxi me avis m dical de WorldCare repr sente une valeur exceptionnelle pour le participant et pour son m decin traitant :

- Consultation multidisciplinaire** : La consultation multidisciplinaire du Deuxi me avis m dical de WorldCare comprend ce qui suit :
 - Examen des dossiers m dicaux pertinents et des renseignements diagnostiques, et interpr tation des tomodensitogrammes, examens IRM, radiographies, ultrasons ou autres  tudes radiologiques ou pathologiques par des sp cialistes des  tablissements du consortium WorldCare, et transmission au participant d'un rapport  crit confirmant un diagnostic et sugg rant un plan de traitement;
 - Un deuxi me avis de suivi, au besoin, si un diagnostic ou des rapports de consultation additionnels, ou des questions sur le deuxi me avis initial, sont soumis dans les 30 jours de la r ception du rapport initial de Deuxi me avis; et
 - Une conf rence t l phonique, au besoin, entre le m decin du participant et le m decin-conseil d'un  tablissement du consortium WorldCare.
- Acc s facile** : Les personnes inscrites au service offert par WorldCare par l'interm diaire de l' quitable n'ont aucune condition pr alable   remplir pour obtenir un deuxi me avis m dical.
- R ponse rapide** : Une fois que tous les renseignements m dicaux ont  t  re us et que l'analyse pathologique a  t  faite, il faut compter en moyenne quatre jours ouvrables pour obtenir une r ponse.
- Protection des renseignements confidentiels** : WorldCare a mis en place des mesures de contr le rigoureuses afin de garantir la qualit  de son service et de prot ger les renseignements confidentiels. Le transfert  lectronique des fichiers est effectu  au moyen d'une technologie de compression d'images et de chiffrement autoris e par la FDA, et tous les renseignements sont trait s conform ment   la loi am ricaine HIPAA et   la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents  lectroniques (LPRPDE).
- Suivi facile** : Les dossiers et les avis m dicaux sont entrepos s de fa on permanente dans notre banque de donn es s curis e afin de faciliter le suivi et les demandes futures de deuxi me avis.

Droit de refus : Les m decins du Consortium font le maximum pour offrir un deuxi me avis en se basant sur les renseignements fournis. Il arrive toutefois que ces renseignements ne soient pas suffisants ni d'assez bonne qualit  pour servir de base   un deuxi me avis (par exemple si les images sont de trop mauvaise qualit  pour  tre interpr t es et que l'assur  ne fournit pas de meilleures images, le radiologiste refusera de fournir un rapport de diagnostic). WorldCare informera alors le participant dans les 24 heures de la raison pour laquelle un rapport ne peut pas  tre produit. Le participant pourra, s'il le souhaite, fournir   WorldCare d'autres documents ou des documents additionnels.



3. EXCLUSIONS ET LIMITES

Les probl mes m dicaux attribuables   ce qui suit sont exclus de la garantie :

- (1) Tentative de suicide, blessures que l'assur  s'inflige intentionnellement ou qui sont caus es par un tiers   la connaissance de l'assur .
- (2) Abus d'alcool ou d'autres drogues.
- (3) Contamination radioactive.
- (4) Guerre ou actes de guerre (que les hostilit s soient d clar es ou non),  meute, mouvement populaire, r volution, insurrection, complot ou tous  v nements ou causes qui entra nent la proclamation ou le maintien de la loi martiale ou d'un  tat de si ge.
- (5) Catastrophe naturelle, notamment incendie, inondation, tremblement de terre, tornade, ouragan et autres calamit s naturelles.
- (6) Empoisonnement ou inhalation d'un gaz toxique.

Chaque participant et chaque personne   charge admissible a le droit de demander deux deuxi mes avis m dicaux par ann e de police, sous r serve d'un maximum total de six deuxi mes avis la vie durant. La police de l' quitable doit  tre en vigueur lorsque le service est demand .

4. FIN DE L'ADMISSIBILIT 

L'admissibilit  prend fin d'office comme suit :

- Lorsque le participant ou la personne   sa charge admissible a obtenu six deuxi mes avis en tout;
- Lorsque la police de l' quitable du participant prend fin;
- Lorsque le participant d c de.

5. COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE SERVICE WORLDCARE OFFERT PAR L'INTERM DIAIRE DE L' QUITABLE

Pour en savoir plus sur le Deuxi me avis m dical ou sur les autres services du ConnecteurSant  de l' quitableMC, veuillez vous adresser au directeur de la commercialisation de l'assurance collective de l' quitable. Vous trouverez les coordonn es du bureau r gional des ventes de l'assurance collective de l' quitable   l'adresse www.equitable.ca.

